

FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES
UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

TRAVAUX & DOCUMENTS

ACTES DE LA PREMIÈRE TABLE RONDE DU MOUFLA
15-18 juillet 1993

Publiés par
Claudine BAVOUX et Michel BENIAMINO
URA 1041 du CNRS

LA LEXICOGRAPHIE
VARIATIONNISTE EN
SITUATION DE CONTACT

N° 3 - octobre 1993

90

DJIBOUTI : DES FORMES RÉGIONALES EN QUÊTE DE LÉGITIMITÉ

La République de Djibouti est un pays neuf, la dernière des colonies françaises à avoir accédé à l'indépendance, en juin 1977. Seize ans après cette date capitale, la langue française est toujours langue officielle, rôle qu'elle est censée partager avec une langue arabe dont la présence est toutefois plus théorique que réelle. On peut même dire qu'aujourd'hui les francophones sont beaucoup plus nombreux à Djibouti qu'à l'époque de la tutelle française ; indéniablement, le français a profité des efforts de scolarisation qu'a entrepris le gouvernement djiboutien pour se démocratiser.

Cette diffusion de plus en plus large du français ne s'est pas effectuée sans les aménagements qui l'accompagnent d'ordinaire et que l'on peut nommer, selon l'idéologie dont on se réclame, appropriation de la langue par ses usagers, régionalisation, dialectalisation, ou abâtardissement, créolisation... Des particularités se sont fait jour, notamment dans le domaine lexical, que l'on peut interpréter comme un signe d'adaptation de la langue à un nouvel univers référentiel, ou encore comme le résultat d'une accommodation nécessaire à l'expression d'une sensibilité différente.

Se pose à présent à Djibouti le problème de la légitimation de ces formes nouvelles. Sans être particulier à Djibouti, sa formulation est originale, compte tenu du nombre important de Français vivant en permanence dans la capitale et constituant à ce jour encore la seule communauté francophone légitime et légitimante. Nous prendrons la mesure de cette question en observant la manière dont sont considérées les particularités régionales du français par ceux des Djiboutiens qui pourraient prétendre également, du fait de leur rang social élevé, de leur pouvoir de représentation, à conférer une

légitimité à des usages linguistiques nouveaux. Notre terrain d'enquête sera constitué de quelques numéros du seul hebdomadaire national, *La Nation*, que nous avons dépouillés dans le but de voir quelle place était accordée aux régionalismes et quel traitement leur était réservé. Mais auparavant, nous commencerons par exposer la manière dont se pose à Djibouti la question de la norme, de la légitimation des formes.

1. Exposition langagière et norme

La question de l'exposition au français et celle de la norme nous semblent liées. La nature du français auquel sont majoritairement exposés les Djiboutiens contribue à leur attachement à la norme standard : globalement, on peut dire qu'à Djibouti on pense pratiquer un français normé, représentation parfois infondée mais source d'un sentiment de fierté chez des Djiboutiens qui pensent occuper au sein de la francophonie une place de choix et parler un français dépourvu d'accent et en tous points conforme aux usages en vigueur dans l'hexagone.

Le premier facteur à prendre en considération est le nombre de Français vivant dans la capitale. Un peu plus de 10 000 Français vivent dans le pays, principalement dans la capitale. Ces personnes sont soit des assistants techniques et leur famille, dépendant du Ministère de la Coopération et du Développement, soit des militaires présents au titre d'accords de défense entre la France et Djibouti. Le poids de leur présence dépasse de beaucoup leur seul nombre : ils occupent en effet des postes de responsabilité, et leur fort pouvoir d'achat fait d'eux les principaux clients des commerçants du centre ville, des restaurateurs. Ils sont de ce fait fortement mêlés aux interactions quotidiennes et imposent l'usage de leur langue maternelle aux populations locales. Il faut en effet rappeler le caractère un peu particulier de ces métropolitains : ni les militaires et leur famille, qui effectuent des séjours d'une durée maximale d'un an, ni les coopérants en poste pour au plus six ans, n'apprennent l'afar, l'arabe ou le somali.

Les populations ont ensuite quotidiennement l'occasion d'être en contact avec le français des médias.

S'agissant de la presse écrite, les informations internationales viennent de France sous la forme de dépêches d'agences. La principale source d'approvisionnement est l'Agence France Presse,

ainsi que Média France International, filiale de Radio France International. Les articles relevant de l'actualité internationale sont les textes mêmes transmis par les agences ; ils sont donc rédigés dans un français standard et il serait vain d'y chercher des traces d'un français de Djibouti, d'une quelconque expression régionale. La rédaction locale assure, quant à elle, les reportages couvrant l'actualité nationale ou régionale. Ce sont ces dernières productions qui feront l'objet de la présente étude.

À la télévision, les programmes arrivent par Canal France International et également par le réseau Transtel qui diffuse des programmes documentaires allemands en version française. L'ensemble des programmes se révèle extrêmement composite et les plus beaux fleurons de la production télévisée française, les *Chiffres et les Lettres*, *Sept sur Sept*, *Apostrophes*, *Bouillon de Culture*, *La Marche du Siècle* voisinent avec des productions surannées qui rappellent le temps de l'O.R.T.F., comme *Les Chevaliers du Ciel*, et des dessins animés japonais ou des séries égyptiennes de série C. La production djiboutienne est donc extrêmement limitée, seules quelques émissions de variétés nationales ou des émissions religieuses étant produites.

À la radio, la chaîne internationale émet en français uniquement. Journaux, émissions, sont en français mais cela ne représente pas au total un volume important de productions dans cette langue, la majeure partie du temps d'antenne étant occupée par des variétés internationales... qui permettent surtout d'entendre de l'anglais. Seules deux heures par jour sur quinze heures d'antenne permettent d'entendre des émissions en français : les journaux, produits à Djibouti et présentés par des Djiboutiens, et quelques émissions venant de R.F.I. ou des services français de la B.B.C. Le français que les Djiboutiens ont donc l'occasion d'entendre est strictement conforme à la norme centrale et ne peut laisser place à de quelconques particularités régionales.

Le troisième lieu dont il faut tenir compte, dans un pays où le français est dit langue seconde, est l'institution scolaire. Or, dans les secteurs-clés de l'enseignement, les Djiboutiens continuent à être étrangement absents ; ainsi, si l'on prend l'équipe pédagogique du lycée, on relève en 1990-1991 qu'elle est constituée de 36 professeurs français et de seulement 8 Djiboutiens, pour l'essentiel enseignants d'arabe ou de sport. Le nombre de professeurs nationaux enseignant

le français est intéressant lui aussi ; alors que 26 Français dans le pays enseignent cette matière, 2 Djiboutiens seulement le font. Ajoutons à ces 2 professeurs 9 autres bivalents en français/ histoire/ géographie, et l'on arrive pour toute la République à un total de 11 Djiboutiens enseignants de français.

Cela doit être pris en considération car, de ce fait, les élèves sont massivement en contact avec des locuteurs natifs de France, enseignant la norme strictement française et peu au fait des particularités régionales éventuelles du français de Djibouti. Ces conditions sont sans doute favorables à la diffusion du français si l'on se place d'un strict point de vue linguistique : prononciation et syntaxe pratiquées en classe sont sans conteste estampillées du label "Norme française". Mais du point de vue des représentations, cela contribue sans doute à perpétuer l'image d'un français langue étrangère, celle d'une langue venue d'ailleurs. D'un point de vue pédagogique, cela ne peut manquer de freiner l'appropriation de cette langue par les Djiboutiens, en maintenant une norme strictement exogène, sans prise en considération des variantes régionales éventuelles pouvant être l'expression d'une réalité typiquement djiboutienne.

De ce fait, la scolarisation pourrait devenir très rapidement le révélateur d'un conflit linguistique, d'une diglossie entre variétés de français, d'une domination de la norme standard, enseignée, légitimée par le français des médias et celui des Français expatriés, sur les pratiques régionales de cette langue.

Nous allons essayer à présent de rendre compte de ce conflit entre une norme exogène et des usages djiboutiens en étudiant le traitement réservé aux particularismes lexicaux dans la presse écrite nationale.

2. Les particularités lexicales en français de prestige

Nous avons distingué, dans notre étude du continuum français à Djibouti (Maurer, 1993), quatre variétés définies sur des critères sociolinguistiques : le français élémentaire, destiné aux seuls étrangers ; le français occasionnel, qui peut également être employé dans des groupes de pairs restreints, entre jeunes notamment ; le français régional, d'usage assez large, employé en famille ou entre amis ; enfin le français de prestige, appelé à remplir des fonctions de représentation.

Le français régional est assurément la variété la plus riche en particularismes lexicaux et nous en avons dressé un inventaire. Il reste maintenant à savoir si ces termes sont reconnus par le français de prestige, et plus généralement s'ils ont accès à l'écrit. Pour cela, nous avons dépouillé cinq numéros de *La Nation*, d'octobre et novembre 1992. Les constatations effectuées pourront par la même occasion nourrir une réflexion sur la référence à la norme en français de prestige.

On peut d'emblée répondre que certaines particularités lexicales du français régional ont effectivement accès à cette variété. Mais elles sont souvent mises en valeur typographiquement, par l'emploi de guillemets. Un inventaire de ces formes constituera le préalable d'un travail interprétatif. On peut ainsi discerner parmi les créations celles qui sont toujours mises entre guillemets, celles qui ne le sont que parfois et celles qui ne le sont jamais :

— usage des guillemets :

"bras cassé"¹ (15 oct., p. 10 et 5 nov., p. 3) ; "charchari"² (5 nov., p. 3) ; "diri"³ (15 oct., p. 10) ; "hamak"⁴ (22 oct., p. 3) ; "henné"⁵ (15 oct., p. 10) ; "houroud"⁶ (15 oct., p. 10) ; "kruch-boys"⁷ (15 oct., p. 2 et 22 oct., p. 3) ; "Malaama"⁸ (22 oct., p. 3) ; "sans fil"⁹ (24 sept., p. 10)

— usage irrégulier des guillemets :

"mabraz"¹⁰ (15 oct., p. 3) ; mabrazes (22 oct., p. 2 ; 8 oct. p. 2 et p. 7)

— emploi sans marque typographique :

brouter¹¹ (15 oct., p. 15 et 29 oct., p. 2) ; brouteur¹² (22 oct., p. 2) ;

1. Fonctionnaire sans affectation réelle, "placardisé".
2. Femme commerçant entre Djibouti et les pays voisins.
3. Vêtement traditionnel féminin.
4. Cosmétique.
5. Cosmétique.
6. Cosmétique.
7. Jeune garçon invitant les gens à monter dans les autobus urbains.
8. École coranique.
9. Nom donné à un quartier de Djibouti.
10. Lieu de consommation du *khat*, plante euphorisante très prisée à Djibouti.
11. Action de consommer du *khat*.
12. Consommateur de *khat*.

estudiantine¹³ (8 oct., p. 4 et p. 7) ; femme publique¹⁴ (8 oct., p. 2) ; khamsin¹⁵ (8 oct., p. 3) ; khat (15 oct., p. 10 et 22 oct., p. 2) ; khât (8 oct., p. 2) ; khatter¹⁶ (29 oct., p. 2) ; khating (29 oct., p. 2)

La première remarque est qu'il y a, pour cinq numéros, assez peu de particularismes (18) attestés à l'écrit. On notera que la catégorie la plus représentée est celle des emprunts. Ceux-ci sont régulièrement entre guillemets, ce qui souligne que leur intégration au français n'est pas bien réalisée et qu'ils sont considérés comme des xénismes. Ces mots ne sont pas intégrés orthographiquement (les deux *aa* de *Malaama*, le digraphe *kh*, le graphème *k*). Il arrive même que le sens de ces emprunts soit explicite, comme dans l'exemple suivant :

"Les Djiboutiens ont traditionnellement recours aux écoles coraniques ou "Malaama", centre de lecture et de mémorisation du Coran." (22 oct., p. 3)

Mais la règle est plutôt d'employer ces termes sans explication, étant donné qu'ils sont suffisamment connus des lecteurs djiboutiens auxquels ils sont censés être destinés, puisqu'issus de leurs langues maternelles. Toutes ces marques à caractère métalinguistique, guillemets ou explicitation, signalent ces lexèmes comme étrangers au français, relevant d'une autre norme. Pourtant ils font bien partie de la réalité djiboutienne, sont employés couramment en français, cette langue ne proposant pas de mot équivalent.

L'explication en termes de xénisme ne vaut pas cependant pour deux synthèmes placés entre guillemets, *sans fil* et *bras cassé*, qui sont de formation française. Il faut donc invoquer à leur égard une autre cause, et nous avons le choix entre l'indication du caractère régional du terme ou celle d'un registre de langue jugé impropre aux conventions de l'écrit de prestige. Nous pensons pour notre part que la mise entre guillemets est la manifestation de la conscience chez les scripteurs du caractère régional des termes employés, ce qu'illustre l'analyse de l'exemple suivant :

"Entre les "bras cassés", les fainéants et les "pistonnés", on ne sait plus où donner de la tête" (5 nov., p. 3)

13. Se rapporte à l'univers de l'école et pas des études supérieures.

14. Personne de sexe féminin qui fait de la politique.

15. Vent chaud qui souffle pendant cinquante jours consécutifs en été.

16. Action de consommer du khat. Synonyme de *brouter*.

Sur les trois dénominations proposées, deux sont entre guillemets, *fainéant* n'étant pas mis en valeur alors qu'il n'est pas d'un registre de langue supérieur aux deux autres en français standard. Or, quand on interroge les Djiboutiens dans l'espoir de recueillir des particularités lexicales, ceux-ci citent souvent le verbe *pistonner*, pensant qu'il n'a pas cours en France. Le sentiment du caractère régional du terme est sans doute plus déterminant dans l'emploi des guillemets que celui d'un changement de registre de langue : nous l'avons par ailleurs démontré, le mélange des registres de langue, du soutenu au familier, est d'ailleurs une des caractéristiques du français de prestige.

Cette mise en évidence typographique des particularités régionales du français de Djibouti signifie que ces formes sont évaluées en fonction de la norme standard du français : c'est en même temps une mise à distance vis-à-vis de termes que les Djiboutiens emploient parce qu'ils font partie de leur univers référentiel ou parce qu'ils constituent leur façon d'appréhender le réel, mais dont ils soulignent l'illégitimité. S'il y a donc bel et bien apparition d'une façon particulière de pratiquer le français, celle-ci n'a pas abouti au niveau des représentations linguistiques à la prise de conscience d'une nouvelle norme, d'une norme endogène. Les discours continuent à être étalonnés en référence à la norme standard du français et les scripteurs du français de prestige ne se posent pas en nouveaux modèles, détenteurs d'une nouvelle norme.

Deux exceptions de taille à cette règle : les termes composant le champ lexical du *khat* et les néologismes sémantiques par glissement de sens. On a vu que les premiers n'étaient jamais, à une exception près (*mabraz*, 15 oct., p. 10), mis entre guillemets. Cette exception notable vient sans doute de la grande fréquence d'emploi de ce champ sémantique dans une société djiboutienne qui a fait de la consommation du *khat* une de ses activités favorites, moment de convivialité entre pairs et d'évasion loin des misères de la vie quotidienne. La fréquence d'emploi du vocabulaire du *khat* jointe à l'importance sociale de cette plante ont sans doute vaincu les réserves des locuteurs autorisés que sont les utilisateurs du français de prestige à l'égard des "djiboutismes".

Le cas des néologismes sémantiques est différent : la catégorie est représentée dans notre corpus par *estudiantine* et *femme publique*. Le contexte de leur emploi indique bien qu'ils ont acquis à

Djibouti une valeur d'usage différente de celle qu'ils continuent à avoir en France :

"Dans le domaine de la nouveauté, je mets d'ores et déjà au parfum la classe *estudiantine* djiboutienne qui pourra vraisemblablement la semaine prochaine, suivre un programme très éducatif intéressant les classes de 6^e à la terminale en sciences naturelles, humaines, et physiques." (8 oct., p. 7)

"Après tout pourquoi n'y aurait-il pas de *femmes publiques*, occupant de hautes responsabilités dans ce pays ?" (8 oct., p. 2)

Ces citations confirment les analyses faites à propos des termes *étudiant* et *femme publique*, à savoir qu'*étudiant* et *estudiantin* sont relatifs aux élèves de collège et de lycée et que *femme publique* est synonyme de "femme politique", valeur qui n'est pas tout à fait la sienne en France... Il est vrai que ce dernier glissement de sens, réactivant un des sens de *public*, vient combler une place laissée vide en français. À côté d'*homme politique*, il n'y a pas de *femme politique* ; à côté d'*homme public*, *femme publique* a un tout autre sens. Dans le cas de ces néologismes sémantiques, l'absence de ces guillemets qui signalaient *bras cassé* ou *sans fil* vient du fait que les scripteurs n'ont pas conscience d'un usage différent.

On est là à un niveau encore inférieur de prise de conscience des usages régionaux, ce qui nous permet de distinguer trois attitudes :

- le particularisme est reconnu et accepté (*khat* et son champ lexical) ;
- le particularisme est reconnu mais mis à distance (emploi des guillemets ou d'un procédé typographique tel que les italiques) ;
- le particularisme n'est pas reconnu.

On peut donc conclure que, globalement, le traitement des particularités lexicales en français de prestige témoigne d'un sentiment d'insécurité linguistique important. Cela prouve que même les locuteurs représentant le haut de la pyramide sociale et linguistique à la fois ne se sentent pas en mesure d'imposer leurs pratiques linguistiques comme usages légitimés.

C'est également dans ce sens que nous interpréterons un phénomène que l'on a trop tendance à mettre sur le compte de l'apprentissage d'une langue étrangère, celui du mélange des registres

de langue. Nous pensons pour notre part qu'à Djibouti il relève en partie de considérations plus sociolinguistiques que didactiques.

3. Le mélange des registres de langue

Lexicalement, on peut relever dans les documents constituant notre corpus : *business*¹⁷ (24 sept., p. 2 et 5) ; *look* (24 sept., p. 3) ; *branché* (24 sept., p. 5) ; *s'éclater* (24 sept., p. 10) ; *bicoques* (8 oct., p. 3) ; *danser du rap*¹⁸ (8 oct. p. 3)

On retiendra que ces termes appartiennent à un français des jeunes, à ce que l'on pourrait appeler un "chronolecte". Leur présence est rendue intéressante par le fait qu'ils peuvent cohabiter avec un registre de langue très soutenu, comme dans l'exemple suivant :

"Si au grand dam des amateurs, notre championnat national de football continue d'accuser un retard considérable, gardons-nous donc que cela ne se répercute au niveau des minimes qui par milliers *s'éclatent* chaque été dans les différents quartiers pendant les vacances." (24 sept., p. 10)

Cette phrase réunit les marques les plus probantes d'une langue soutenue (lexique recherché : *au grand dam de, se garder de, accuser un retard* ; syntaxe soignée : *ne* explétif après *se garder de*) avec le verbe *s'éclater* qui appartient manifestement en français à un niveau de langue très familier, voire argotique.

La présence de ce français familier est accentuée par l'emploi d'un grand nombre d'expressions idiomatiques, réservées en France aux usages oraux, et ici employées sans guillemets :

"Tous passeront à la caisse, *c'est pas drôle mais c'est impérieux*." (24 sept., p. 3).

Ici, deux tournures familières voisinent avec l'adjectif *impérieux* !

"La défaite de nos athlètes ne devrait pas rester à *travers de la gorge* (sic) de nos athlètes de la F.D.A (...)." (24 sept., p. 10)

"D'aucuns diront que *La Nation remet toujours la même chanson*, à savoir "Djibouti est sale". Nous leur ferons remarquer que ce n'est pas de notre faute si la dite chanson est toujours *n°1 au top 50*." (8 oct., p. 3)

17. Ce terme comme ceux qui suivent est employé sans guillemets, ce qui confirme l'hypothèse selon laquelle ces signes servent bel et bien à signaler un emploi régional plutôt qu'un niveau de langue familier.

18. Employé de manière métaphorique à propos de maisons sur le point de s'écrouler.

"Mieux vaut commencer dès à présent par des productions même moindres mais *bien ficelés* (sic)." (8 oct., p. 7).

"Dans le domaine de la nouveauté, je mets déjà au parfum la classe estudiantine (...)." (8 oct., p. 7).

Arrêtons là un relevé qui n'a pas besoin d'être exhaustif pour faire ressortir que le mélange des registres de langue est bel et bien une particularité nette du français de prestige djiboutien qui, par là, se démarque déjà du français standard.

Quelle interprétation donner à ce phénomène ? L'hypothèse la plus couramment avancée pour expliquer ce type de phénomène est que la distinction n'est pas opérée entre les registres de langue, ce qui est tout à fait caractéristique de la manière de parler une langue étrangère. Un extrait de notre corpus pourrait bien illustrer cette explication :

"Cette réforme est spontanée, elle s'exprime au niveau des enseignes, c'est la nouvelle manière d'être branché, "moderne", si l'on peut dire." (24 sept., p. 5)

Deux lexèmes se suivent, *branché* et *moderne*. Or celui qui est entre guillemets est précisément celui qui est conforme à l'usage standard du français, le second appartenant¹⁹ au chronolecte si mouvant des jeunes à la mode. Mais *branché* est senti comme approprié alors qu'il relève du français oral, et *moderne* est vu comme impropre : il y a là manifestement un renversement des valeurs qui est peut-être le signe d'une indistinction complète des registres de langue.

On peut avancer une autre hypothèse, plus sociolinguistique. On remarquera que *branché* n'est pas un cas isolé et que nombre de termes appartiennent à ce chronolecte des jeunes : *s'éclater*, et tous les anglicismes empruntés par le français tels que *rap*, *look*, *business*, *khating*²⁰. La présence de ce français branché est, à

19. Ou "ayant appartenu"...

20. Ce dernier exemple est fort intéressant puisqu'il témoigne de l'emploi d'un processus de dérivation verbale construit sur les règles de formation de l'anglais. Faut-il voir là les débuts d'une concurrence entre le français et l'anglais à Djibouti, cette dernière langue bénéficiant auprès des jeunes de l'aura de la culture américaine ? Le français, après avoir été la langue de la jeunesse face à l'arabe, serait-il en passe d'être remplacé dans ce rôle par l'anglais ? Il y a peut-être là matière à un nouveau champ de recherches.

notre avis, interprétable en termes d'insécurité linguistique. Nous avons montré que les utilisateurs du français de prestige écrit ne se voyaient pas comme les détenteurs d'une norme endogène du français. De ce fait, leurs propres productions sont rapportées à la norme hexagonale. Partant de là, on peut penser que ces personnes, qui ont pour la plupart fait des études en France, ont à cœur de montrer, en émaillant leurs écrits d'expressions idiomatiques, leur pratique courante d'un "bon" français, en l'occurrence de celui qu'ils peuvent entendre chez leurs amis français. La distinction entre registres de langue — à supposer qu'elle soit établie — s'effacerait devant le souci de se montrer bon francophone, au fait des usages actuels et vivants de cette langue en métropole.

Au terme de cet examen, il apparaît que la situation sociolinguistique djiboutienne, marquée par une présence massive des représentants de la norme standard du français, dans les lieux institutionnels les plus importants — enseignement, médias — génère un sentiment d'insécurité linguistique empêchant à ce jour la naissance d'une norme endogène. Aucun groupe social djiboutien ne peut prétendre jouer le rôle de groupe légitimant, ce qui pourrait dans l'avenir freiner le développement de cette langue restant, dans les représentations des locuteurs, une langue étrangère.

Bruno MAURER
Formateur de Formateurs
au C.F.P.E.N. de Djibouti

BIBLIOGRAPHIE

- Maurer, Bruno. 1993. *Le français et les langues nationales à Djibouti : aspects linguistiques et sociolinguistiques*. Thèse de Doctorat, Montpellier III.

EXTRAITS DES DISCUSSIONS

Daniel Baggioni

— Quel sens donner à "moderne" (à la mode) qui ne semble pas un emploi attesté dans le français actuel ? Le "si l'on peut dire" est peut-être une marque d'insécurité linguistique traduisant une certaine connaissance de ce qui peut être considéré comme la norme lexicale du français.

— Le "français branché" mis sur le même plan que la variété française de prestige (français littéraire) s'explique sociolinguistiquement en terme d'équivalence de valeur sur le marché linguistique. En effet le "français des jeunes" est prestigieux puisqu'il est synonyme de modernité et d'instruction ; le français standard est lui aussi prestigieux, même si ce "prestige" n'est pas établi dans les mêmes circonstances d'énonciation.

Jacky Simonin

J'aurais quelques questions de méthode :

- la manière dont vous avez constitué votre corpus, l'étendue et les marqueurs comme les guillemets.
- est-ce que dans l'ensemble de l'espace social djiboutien le français de prestige est celui de l'espace public ?

Bruno Maurer

Le corpus est constitué de huit semaines de presse écrite djiboutienne. Il aurait fallu y ajouter le français des tracts. Dans les copies d'élèves, on trouverait une autre sous-variété, que j'ai appelée français régional usuel²¹.

Jean-Claude Chevalier

Je me demande si on peut trouver dans la presse djiboutienne des styles journalistiques comme dans *Libération* par exemple, un mélange de styles qui permettrait d'isoler un phénomène, le lexique ? Vous avez cité "pistonner".

21. Voir B. Maurer. "Le français en république de Djibouti : une importance croissante, une fonction identitaire marquée", D. de Robillard et M. Beniamino, eds., *Le français dans l'espace francophone*, Champion 1993 : 191-204.

Bruno Maurer

Les Djiboutiens croient que le mot et le référent sont djiboutiens.

Didier de Robillard

Les problèmes posés par Bruno Maurer me paraissent tout à fait nous inciter à proposer comme thème de la 2^{ème} Table-Ronde du Moufia celui des méthodes de traitement des corpus de presse. En effet, les propos de Bruno Maurer montrent que le marquage typographique donne une information ambiguë : l'unité marquée a un statut particulier, que l'on a toujours beaucoup de mal à identifier : discours rapporté ? valeur particulière ? valeur régionale ? valeur registrale ?

Par ailleurs les questions soulevées par Bruno Maurer posent clairement le problème du statut des "variantes régionales" identifiées dans des enquêtes : s'agit-il d'un ensemble qu'il faut considérer comme une "variété" ou comme simplement des variantes dont la cohérence n'est pas linguistique, mais sociolinguistique ?